



Futur père d'enfant français CAF

Par **letih**, le 16/12/2013 à 17:25

Bonjour,

J'espere avoir une réponse à ma question.

Voila je suis actuellement enceinte de 6 mois et mon ami n'a pas encore de titre de séjour. Moi je suis française. Nous souhaiterions nous installer ensemble avant la naissance de notre bébé.

D'ici quelques jours nous comptons aller faire une reconnaissance anticipée de paternité et biensur des la naissance de notre petite fille, nous ferons les démarches pour qu'il puisse obtenir son titre de séjour.

Seulement voila, en attendant, je me demandais, sachant que je suis allocataire, est-ce que je peux me déclarer avec lui auprès de la CAF?

Nous ne voulons pas avoir de souci, nous ne souhaitons pas frauder la CAF car nous savons que cela nous couterait beaucoup plus cher que les quelques euros éventuellement gagner en plus chaque mois ni que cela mène les autorités jusqu'à lui.

Nous voudrions simplement pouvoir nous déclarer ensemble afin d'etre en regle à ce niveau la et pouvoir nous dire que nous formons une vraie famille.

Par **alterego**, le 16/12/2013 à 17:38

Bonjour,

"Nous ne voulons pas avoir de souci, nous ne souhaitons pas frauder la CAF"

Il est le père ? Oui.

Cordialement

Par **letih**, le **16/12/2013** à **17:50**

Oui il est le père mais notre bébé n'est pas encore né,
ma question porte surtout sur le fait de savoir s'il est possible que l'on se déclare ensemble
aupres de la Caf sans qu'il y ait de repercussion pour mon ami qui je le repète est en situation
irrégulière

Par **letih**, le **17/12/2013** à **15:07**

Pas de réponse?